**QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES**

**MISE À JOUR DE LA CERTIFICATION DES CENTRES**

La topographie des allées et les plaques de rebond ont montré leur impact sur les scores. Ceci, combiné à l'incohérence d'une piste à l'autre dans tous les centres a pour effet de déséquilibrer les compétitions au sein de chaque centre, ville et état.

Les données reçues dans le cadre des certifications de centre effectuées pour la saison 2018-2019 montrent que près de 90% des centres de quilles du pays sont conformes aux spécifications, mais des données supplémentaires sont nécessaires.

**Le ‘United States Bowling Congress’ et la FCDQ ont décidé de poursuivre l’étude, en certifiant les centres pour la saison 2019-2020, à condition que**:

• Tous les centres ont un rapport d’inspection approprié

• Les trois signatures requises soient sur le rapport

• Le rapport d'inspection est soumis au siège social de la FCDQ.

Cette extension permettra au FCDQ de recueillir deux années de données pour mieux comprendre le domaine de la topographie des centre de quilles et d’autres mesures clés dans le domaine de jeu.

Consultez la foire aux questions (FAQ) concernant les modifications annoncées précédemment et les mises à jour liées au processus de certification du centre:

**1. Quand ce processus d'inspection du centre est-il entré en vigueur?**

Le changement a commencé par des inspections pour la saison 2018-2019; toutefois, les centres bénéficieront d'une période de grâce supplémentaire d'un an pour la saison 2019-2020.

**2. Quels sont les principaux changements?**

• À compter du 1er août 2019, les nouvelles installations d’allées ou de superpositions doivent avoir une limite de 0,030’’ pour les inclinaisons transversales et les convexités/ concavités. Ces installations doivent être inspectées dans les 14 jours suivant leur achèvement. Après l'inspection initiale, l'inspection annuelle des allées revient à la spécification +/- 0,040 ”pour les inclinaisons transversales et les convexités / concavités. L’objectif est de commencer à rendre les voies plus plates afin de maintenir la condition requise de +/- 040 ”plus longtemps.

• Les inspections des allées pour la saison 2018-2019 nécessiteront quelques changements:

a. Les mesures topographiques nécessiteront un minimum de cinq (5) zones de l’allée, au lieu de trois, pour

exiger une mesure sur chaque panneau principal d’allée synthétique.

b. La mesure de rebond à rebond est prise de plaque à plaque, et non de bois à bois.

c. Tous les rapports d’inspection de voie doivent être signés par l’inspecteur, la direction du centre et le

responsable de l’association. Une copie doit en être acheminée à la FCDQ.

**3. Pourquoi les changements?**

Les trois mesures provenaient de la réfection du revêtement de sol en bois, poncé à plat après quelques

années, afin de vérifier que le revêtement avait été effectué correctement. Maintenant, la plupart des

allées sont synthétiques avec au moins cinq panneaux distincts. Par conséquent, afin de vérifier

que l’allée demeure dans les spécifications de certification, il est nécessaire de prendre une mesure sur

chaque panneau. La FCDQ a déterminé que la topographie de l’allée peut modifier le trajet de la boule

et que des allées plus plates peuvent créer un environnement de pointage plus cohérent.

**4.** **Avec une période de grâce supplémentaire d'un an pour les centres, cela a-t-il un impact sur les**

**modifications apportées aux nouvelles installations?**

Non, les nouvelles installations d’allées ou de superposition seront toujours tenues d’avoir une limite de

0,030 po pour les inclinaisons transversales et convexités/concavités tel que mentionné précédemment.

Page 1 de 4

**QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES**

**MISE À JOUR DE LA CERTIFICATION DES CENTRES**

**5. Cela s’applique-t-il uniquement aux nouveaux centres?**

Non. Des modifications distinctes ont été apportées pour les nouvelles installations et les inspections

annuelles. Tous les centres doivent passer par une inspection annuelle des allées qui nécessite désormais

cinq mesures sur les allées synthétiques pour les inclinaisons transversales et les convexités /

concavités, sans changement pour les pistes en bois.

**6. Si je remplace un panneau sur une allée, doit-il respecter la limite de 0,030 pouce?**

Non, seuls les nouveaux revêtements ou les nouvelles voies doivent respecter la nouvelle spécification de

+/- 0. 030 ” après qu'ils soient installés.

**7. Quand aurai-je besoin de faire inspecter mes nouvelles allées ou superpositions?**

L'inspection doit être complée dans les 14 jours suivant l'installation. L'idéal serait que l'inspection ait

lieu pendant que l'équipe d'installation termine son travail afin de pouvoir apporter des corrections avant

de partir.

**8. Quelles sont les zones d'inspection pour les cinq emplacements?**

Vous allez inspecter un emplacement à tous les 12 pieds sur l’allée sans que deux mesures soient

distantes de moins de cinq pieds. Le but est d’obtenir au moins une mesure par panneau de taille

normale, à mesurer dans un rayon de trois pouces d’une rangée de vis, mais pas sur un goujon de trou de

vis, ce qui pourrait affecter les résultats.

Pour le premier panneau, le plus proche de la ligne de faute, les mesures doivent être prises près de

l'extrémité arrière du panneau, le plus éloigné de la ligne de faute. La FCDQ veut que les mesures restent

à l’écart de la zone d’impact de la boule, où les balles frappent et rebondissent. Nous nous intéressons à

la portion de l’allée où les boules roulent à la surface.

**9. Que se passe-t-il si les couloirs sont en bois et n’ont pas de panneaux?**

Les couloirs en bois resteront avec trois mesures par couloir pour les inclinaisons transversales et les

couronnes / dépressions. Les pistes en bois refont surface plusieurs fois par an, ce qui ramène toute la

piste à une planéité bien inférieure à la spécification de +/- 0,040 ”. Par conséquent, il n'est pas

nécessaire d'exiger des mesures supplémentaires sur les pistes en bois.

**10. Que se passe-t-il si l’allée a plus de cinq panneaux?**

Vous ne prendrez des mesures que sur les cinq premiers panneaux.

**11. Quelle est la différence concernant la mesure de rebond et rebond?**

Auparavant, vous deviez mesurer l'espace entre les plaques de rebond, puis ajouter l'épaisseur de chaque plaque de rebond pour obtenir la mesure bois à bois. Maintenant, vous mesurerez la largeur de la même manière, mais vous ne ferez que signaler ce qui est mesuré. Cela vous évitera d'avoir à ajouter les fractions et à minimiser les erreurs de rapport indiquant de fausses mesures non conformes aux spécifications.

**12. Pourquoi devons-nous signer les rapports d'inspection et en envoyer une copie à la FCDQ?** Habituellement, nous les entrons simplement en ligne et tout est fait. Pourquoi ce changement? La FCDQ souhaite approfondir l'analyse des données. Nous exigeons donc que les rapports d'inspection des allées soient soumis comme dernière étape, une fois que les informations ont été vérifiées par la direction du centre, le gérant de l’association et l’inspecteur. Avec les données correctes soumises, nous pouvons évaluer l'état des allées dans tout le pays. Nous recueillerons les formulaires de certification avec toutes les données de mesure au cours de la saison de certification 2018-2019 et 2019-2020 afin d'analyser les modifications futures.

Page 2 de 4

**QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES**

**MISE À JOUR DE LA CERTIFICATION DES CENTRES**

**13. Il y a donc toutes ces nouvelles exigences. Dois-je effectuer des réparations dans mon centre pour**

**être certifié pour la saison 2019-2020?**

Pour la saison de certification 2019-2020, la FCDQ accordera une période de grâce supplémentaire d'un an pour effectuer des réparations si elle reçoit un rapport d'inspection de voie complet et précis avec les trois signatures requises. Toutefois, les propriétaires sont encouragés à effectuer les réparations nécessaires dans les meilleurs délais.

**14. Et si nous n'avons pas l'argent pour acheter les outils?**

Idéalement, chaque association aura des outils pour inspecter ses centres. Si vous ne disposez pas des outils ou des capacités nécessaires pour effectuer une inspection, vous pouvez contacter une association voisine pour procéder à une inspection à votre place. En fin de compte, le gérant de l’association est chargé de faire inspecter correctement les centres situés sur son territoire.

**15. Quelles sont les dates de la période d’inspection ?**

• 1er avril - Vous pouvez commencer les inspections pour la saison à venir mais ne pas communiquer

les résultats au siège qu'après le 1er mai.

• 1er mai - Commencez à envoyer les rapports de certification au siège social de la FCDQ.

• 15 juin - Date recommandée pour l'inspection des allées pour la saison à venir.

• 31 juillet - Date limite pour tous les LDIR et graphiques / bandes (rubans) à soumettre pour la saison

en cours.

• 1er août - La nouvelle saison de certification commence.

• 31 août - Date limite des inspections pour la saison à venir. La certification de la saison en cours

expire.

**Toutes les nouvelles exigences entrent officiellement en vigueur le 1er août 2020.**

**16. Quelles sont les conséquences pour la soumission de formulaires d'inspection d’allées falsifiés?**

Les personnes impliquées dans un comportement inapproprié peuvent voir leur adhésion suspendue.

**17. Combien de travail supplémentaire est requis pendant le processus d'inspection des allées?**

Avant que les changements ne soient annoncés, les inspecteurs prenaient 21 mesures sur une allée.

Maintenant, il y aura 29 mesures prises pour une allée synthétique et encore 21 pour les allées en bois.

**18. Quelle est la spécification lorsqu’une allée est resurfacée ?**

Le resurfaçage ne modifie pas la spécification en cours. La spécification +/- 0,040 "serait

appliquée pour les inclinaisons transversales et les convexités / concavités.

**19. Si une association a mal inspecté, comment allons-nous lui apprendre à bien inspecter ?**

Le **manuel du programme d'inspection des allées** a été mis à jour avec des images et des vidéos pour

faciliter le processus éducatif. Veuillez consulter la documentation sur la certification de

TenpinCanada.com.

**20. Où puis-je trouver le nouveau formulaire de certification?**

Il sera disponible sur la page de Certification des centres de TenpinCanada.com à l'adresse

<http://www.tenpincanada.com/home/center-certifications/>.

Page 3 de 4

**QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES**

**MISE À JOUR DE LA CERTIFICATION DES CENTRES**

**21. Ainsi, les centres reçoivent essentiellement une certification de passage pour les saisons 2018-2019**

**et 2019-2020?**

Oui, il n'y aura aucune raison de ne pas être conforme aux spécifications en 2018 ou 2019 si un formulaire d'inspection des allées précis et complet est soumis à l'administration centrale de la FCDQ avec les trois signatures requises. La FCDQ veut recueillir les données de certification réelles des allées de partout au pays pour analyse, afin de déterminer les futurs changements potentiels.

**22. Où peut-on acheter des outils de certification?**

Les outils d’inspection et le ruban adhésif 3M peuvent être achetés via le **magasin USBC Bowling**. Des outils pour lire les bandes (rubans) d’état des allées peuvent être achetés auprès de **Brunswick Bowling**. Vous pouvez également acheter des bandes 3M au magasin FCDQ en ligne ou dans les sociétés d'approvisionnement les plus réputées telles que **Buffa, Striker Bowling Solutions ou Associated Bowling**.

**23. Pour les inspections en cours, les centres doivent-ils apporter des corrections puisqu'ils**

**bénéficient d'un délai de grâce l'année prochaine?**

Pour les saisons de certification 2018 et 2019, aucune correction n'est requise.

**24. Quelles sont les exigences en matière d’inspection pour les centres dotés de têtes en matière**

**synthétique et d’arrière-plan en bois?**

La partie avant des allées, ou les têtes, subissent de nombreux abus en raison de l'impact continu des boules de quilles. Parfois, les centres ne remplacent que les têtes par de nouveaux panneaux synthétiques et laissent le reste de la piste en bois en place. Par conséquent, ces allées sont maintenant des allées multi-surfaces. La zone de l’allée avec des panneaux synthétiques sera inspectée comme une allée synthétique, nécessitant une mesure pour les convexités/ concavités et les inclinaisons transversales sur chaque panneau. Dans la zone boisée de l’allée, elle sera inspectée en tant qu’allée en bois, ce qui nécessite des mesures à 10 à 15 pieds, 20 à 30 pieds et 50 à 55 pieds. Par exemple, la plupart des allées à surfaces multiples révisées 5-25-2017 auront 2 ou 3 panneaux de tête synthétiques qui se terminent au-delà des flèches à 20 pieds de l’allée. Par conséquent, une mesure sera requise sur chaque panneau synthétique et deux mesures dans la section en bois à 20-30 pieds et à 50-55 pieds.

**25. Si un centre possède des allées synthétiques à six panneaux, quels sont les cinq emplacements que**

**nous vérifierons?**

Le premier panneau sur certaines allées synthétiques couvre une partie de l’approche et le panneau de la première allée. Beaucoup de ces installations nécessitent six panneaux, un court panneau devant être installé juste avant le pont ou plateau des quilles. L'inspection nécessite le mesurage de cinq panneaux pour les convexités et les concavités et les inclinaisons transversales. Dans ce cas, les cinq premiers panneaux de l’allée doivent être inspectés. Le sixième panneau court, juste devant le plateau des quilles, peut également être inspecté mais n'est pas obligatoire. La mesure sur le premier panneau doit être inspectée du côté aval du panneau. Les boules frappent normalement le premier panneau et rebondissent avant de rouler. Par conséquent, nous voulons inspecter la zone de l’allée où la boule est le plus susceptible de rouler qui se trouve du côté de l’allée en aval du panneau de tête.

Si vous avez des questions supplémentaires qui ne sont pas abordées ci-dessus, veuillez-vous adresser à ctf@tenpincanada.com.

Page 4 de 4